

Dossier d'inscription

Saison 10 - 2026/2027



À REMETTRE REMPLI ET SIGNÉ À LA DIRECTION ACCOMPAGNÉ DE L'ADHÉSION ET DU
RÈGLEMENT TOTAL DES COURS CHOISIS DE SEPTEMBRE À JUIN

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ ÂGE (en janv 2027) _____

PROFESSION / SCOLARITÉ (classe en sept 2026) _____

SITUATION FAMILIALE / FRÈRE(S)/SOEUR(S) _____

ANNÉE(S) DE DANSE / ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

TEL DOMICILE _____ TEL PORTABLE _____

COURRIEL _____

TAILLES VÊTEMENTS (**Entourez la ou les tailles**) : 4 ans - 6 ans - 8 ans - 10 ans - 12 ans - 14 ans

34 - 36 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50 - 52 - 54 - 56 / XXS - XS - S - M - L - XL - XXL - 3XL - 4XL - 5XL - 6XL

Pour les -18 ans	Représentant.e 1	Représentant.e 2
NOM		
PRÉNOM		
DATE DE NAISSANCE - ÂGE /..... /..... - ans /..... /..... - ans
PROFESSION		
ADRESSE		
TEL DOMICILE		
TEL PORTABLE		
COURRIEL		

Tarifs

Adhésion annuelle : 20€ par élève à régler à l'inscription

Parcours hebdomadaire	Groupe Éveil	1 cours / semaine	2 cours / semaine	3 cours / semaine	4 cours / semaine	Cours Illimités
Forfaits annuels Paiement en 1, 3 ou 10 fois	300 €	330 €	550 €	700 €	880 €	990 €

Cours « technique et découverte » (4 cycles de 4 cours) :

Élèves du StudioDO — Forfait 4 cours **50€** — Le cours **15€** // Public extérieur — **20€** par cours

Cours open (sans spectacle) : Élèves du StudioDO — **15€** par cours // Public extérieur — **20€** par cours

Carte 10 cours (sans spectacle) : **150€** (valable 1 saison) + adhésion

Créa du week-end (enfant/ado/adulte) : **150€** 6 à 8 jours avec un.e chorégraphe invité.e (dates à venir)

Réduction famille : -10% sur le ou les forfaits les plus bas du foyer (+ adhésion).

Planning des cours 10ème saison

Cochez le(s) cours choisi(s)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10h30-11h30 ENTRETIEN DANSE Tous Niveaux +12 ans					10h15-11h15 INITIATION À LA DANSE 6-7 ans
					11h30-12h15 EVEIL À LA DANSE 4-5 ans
					12h30-13h45 MODERN'JAZZ Inter / Avancé
		13h30-14h30 PRÉPA CLASSIQUE 8-12 ans			14h-15h30 TECHNIQUE & DECOUVERTE <input type="checkbox"/> Cycle Technique Jazz <input type="checkbox"/> Cycle Flamenco <input type="checkbox"/> Cycle Yoga Danse <input type="checkbox"/> Cycle Technique Contemporain
		14h45-16h15 ATELIER CHORÉGRAPHIQUE Déb (dès 9 ans) / Inter 1			
	16h30-17h45 JAZZ + Débutant / Sénior	16h30-18h JAZZ 2 avec Claire Inter 2		18h-19h BARRE CLASSIQUE Tous Niveaux +12 ans	
17h30-18h45 PRÉPA JAZZ 8-10 ans	18h-19h BARRE CLASSIQUE Tous Niveaux +12 ans	18h-19h30 JAZZ 3 avec Claire Avancé	17h30-18h45 JAZZ 1 Débutant / Inter 1	19h-20h10 CABARET 1 Débutant / Inter 1	
19h-20h30 JAZZ 1-2 Inter 1 / Inter 2	19h-20h30 ATELIER CHORÉGRAPHIQUE Inter 2 / Avancé	19h35-20h35 ENTRETIEN DANSE Tous Niveaux +12 ans	19h-20h30 JAZZ 2-3 Inter 2 / Avancé	20h15-21h30 CABARET 2 Inter 2 / Avancé	CRÉA DU WEEK-END Dates à venir

L'élève _____ ses représentant.e.s _____

- J'autorise/Nous autorisons, les professeur.e.s de danse à prendre toutes les **mesures sanitaires de secours** qui s'imposent en cas d'accident. J'en accepte/Nous en acceptons les conditions.
- Je certifie/Nous certifions sur l'honneur être en possession d'un **certificat médical** de moins de trois ans validant la pratique de la danse de l'élève inscrit.e.
- Je certifie/Nous certifions sur l'honneur être en possession d'une **attestation responsabilité civile** couvrant toute la saison de septembre 2026 à juin 2027 inclus.
- J'autorise/Nous autorisons **la prise de vue et la diffusion d'images** sous toutes formes (photo, vidéo...) et sans contrepartie présente ou future.
- J'autorise/Nous autorisons StudioDO à communiquer via l'application **WhatsApp** et j'en accepte/nous en acceptons les conditions d'utilisation afin de me/nous tenir informé.e.s des informations de l'école.
- J'ai/Nous avons pris connaissance du **règlement intérieur, des dates de répétitions, de spectacles**, des périodes de **vacances** et j'en accepte/nous en acceptons les termes.
 - **Rentrée** : lundi 07 Septembre 2026
 - **Vacances d'automne** : du dimanche 18 octobre au dimanche 01 novembre 2026
 - **Goûter de fin d'année (enfants/ados)** : samedi 19 décembre 2026 - 14h30-17h
 - **Soirée de fin d'année (ados/adultes)** : samedi 19 décembre 2026 - à partir de 19h
 - **Vacances de fin d'année** : du dimanche 20 décembre au dimanche 03 janvier 2027
 - **Vacances d'hiver** : du vendredi 05 février inclus au jeudi 18 février 2027 (vacances ajustées)
 - **Vacances de printemps** : du dimanche 04 avril au dimanche 18 avril 2027
 - **Festival MAI DANSE** : samedi 15, dimanche 16, lundi 17 mai 2027 (en attente de validation)
 - **Spectacle de fin d'année** : vendredi 11 et samedi 12 juin 2027 (en attente de validation)
 - Filage au studio en costumes : dimanche 23 mai 2027 - 10h-12h30
 - Répétitions au théâtre de verdure de Pézenas : mercredi 09 et jeudi 10 juin 2027
 - **Fin de saison** : samedi 26 juin 2027 - **Goûter de fin d'année** samedi 26 juin 2027 - 14h30-17h
 - **Stage d'été enfant/ado** : du 27 au 30 juillet 2027

Fait à _____ Le _____

Signature de l'élève et des représentant.e.s, précédée de la mention « lu et approuvé » :

StudioDo - Règlement intérieur

À CONSERVER

Article 1 – Dispositions légales

StudioDo est une école de danse (ERP-R), créée en 2017, située 4 cité Bédarride à Pézenas, dirigée par Dorothée Audrin, titulaire du Diplôme d'Etat en danse Jazz.

Article 2 – Inscription

L'âge minimum d'inscription est fixé à quatre ans. Les cours sont dispensés du 07 septembre 2026 au 26 juin 2027, hors vacances scolaires de l'académie de Montpellier et hors jours fériés.

Le dossier d'inscription doit être rendu complet avant le 30 septembre.

L'inscription est considérée comme définitive au 2^{ème} cours.

Pièces à fournir pour valider l'inscription :

- Dossier d'inscription rempli, daté et signé par l'élève et ses représentant.e.s pour les moins de 18 ans.
- Règlement total des cours de danse en une, trois ou dix fois (chèques libellés à l'ordre de StudioDo),
- Adhésion annuelle à l'école de danse de 20€. Cette adhésion permet de couvrir les différents frais : goûters, repas, sorties, rencontres chorégraphiques, costumes et décors de spectacle, entretien des locaux, gestion administrative, gestion sanitaire.

Article 3 – Paiements

Ils constituent un engagement annuel de septembre à juin inclus.

Les cours sont payables d'avance lors de l'inscription en septembre, ils peuvent être échelonnés en 10 mensualités ou en 3 trimestres. Les chèques sont à libeller à l'ordre de StudioDo ou à régler avant chaque 10 du mois pour les paiements en espèce. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon de l'élève.**

L'école s'engage à poursuivre son enseignement pédagogique en maintenant un lien avec tou.te.s les élèves en cas de fermeture pour cause de crise sanitaire.

Toute année commencée est intégralement due, **les absences ne sont ni déduites, ni remboursées, ni récupérées.** Les tarifs sont calculés en fonction des vacances scolaires et des jours fériés, ainsi les mois ponctués de vacances scolaires ou de jours fériés sont dus dans leur totalité.

Article 4 – Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, parents et élèves se doivent d'avoir une tenue correcte, de respecter les règles sanitaires mises en place et d'en accepter les conditions. Toute personne est tenue de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment.

L'utilisation du téléphone portable est interdite à l'intérieur de l'établissement.

Les prises d'images doivent être validées par la direction.

L'accès aux vestiaires et au studio de danse, est exclusivement réservé aux élèves et aux professeur.e.s.

Il est interdit de manger dans les vestiaires ou dans le studio, l'espace détente de l'accueil est prévu à cet effet.

En cas de perte ou de vol, StudioDo ne pourra être tenue responsable. Les effets personnels sont sous l'entière responsabilité de l'élève. Il n'est pas conseillé d'apporter de l'argent ou des objets de valeur à l'école, si c'est le cas, l'élève devra les confier exceptionnellement aux professeur.e.s.

Les cours de danse commencent et finissent à l'heure. Ainsi les retards non justifiés entraîneront un refus de l'élève pouvant aller jusqu'au renvoi définitif.

Il est demandé aux élèves de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux (vestiaires, douches, espace détente, studio, allée et parking).

Les élèves sont tenu.e.s de respecter les lieux, le voisinage et les stationnements. Toute dégradation sera facturée aux responsables.

Toute perturbation répétée pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf dans le cadre de séances «portes ouvertes». Il est interdit de pénétrer dans l'école de danse sans autorisation des professeur.e.s. Chaque élève se doit de se tenir informé.e des annonces et informations affichées concernant la vie de l'école.

Article 5 – Tenue de cours

Les élèves doivent arriver en cours avec une **tenue de danse adaptée, confortable, propre et lisible.** Les vêtements de ville sont interdits. Le port de chaussettes est autorisé. Les cheveux longs doivent être attachés. Les bijoux, les montres et chewing-gum sont formellement interdits. Chaque élève doit apporter une **gourde à son nom.**

Le professeur se réserve le droit de ne pas accepter un.e élève en cours si ces conditions ne sont pas respectées. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part.

Seul.e.s les professeur.e.s sont aptes et qualifié.e.s pour décider de la répartition des élèves dans les différents niveaux de cours.

Article 6 – Présence et absence

En aucun cas les absences ne seront déduites, remboursées ou récupérées.

Les élèves doivent être assidu.e.s aux cours. Chaque absence est préjudiciable, tant à la progression du travail de l'élève lui-même, qu'à la progression du travail du groupe.

Une absence prévisible devra impérativement être signalée au professeur.

Toute absence non justifiée sera signalée aux parents des élèves mineurs.

Au bout de trois absences consécutives non justifiées, le professeur pourra renvoyer un.e élève sans remboursement.

Article 7 – Spectacles et répétitions

Tou.te.s les élèves inscrit.e.s à l'école de danse StudioDo (sauf ENTRETIEN DANSE, BARRE CLASSIQUE, JAZZ + du mardi et MODERN'JAZZ du samedi) participent au spectacle et autres événements chorégraphiques, sauf raisons valables acceptées par la direction.

La présence de tou.te.s les élèves à toutes les séances de travail, répétitions et représentations est obligatoire.

L'élève et les représentant.e.s des mineur.e.s, s'engagent à respecter le planning ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées à ces répétitions, au studio tout comme au Théâtre.

Les représentations peuvent être payantes (y compris pour les familles); et filmée avec vente de DVD et/ou clé USB. Les élèves ne sont pas rémunérés.

Article 8 – Urgence médicale

Le professeur doit être tenu.e informé.e de tout souci médical majeur et de toute prise de médicament pendant les cours.

En cas d'urgence médicale, les professeur.e.s sont habilité.e.s à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert à l'hôpital le plus proche) s'ils/elles n'arrivent pas à joindre par téléphone les parents de l'élève concerné.

Article 9 – Droit à l'image

StudioDo se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrit.e.s à des fins de communication et de publicité sur tous supports que ce soit, concernant l'image de StudioDo et des professeur.e.s ou intervenant.e.s.

Article 10 – Manquement au présent règlement

Tout élève et représentant légal s'engage à respecter ce présent règlement.

Tout manquement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive de l'élève qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

-
- o **Rentrée** : lundi 07 Septembre 2026
 - o **Vacances d'automne** : du dimanche 18 octobre au dimanche 01 novembre 2026
 - o **Goûter de fin d'année (enfants/ados)** : samedi 19 décembre 2026 - 14h30-17h
 - o **Soirée de fin d'année (ados/adultes)** : samedi 19 décembre 2026 - à partir de 19h
 - o **Vacances de fin d'année** : du dimanche 20 décembre au dimanche 03 janvier 2027
 - o **Vacances d'hiver** : du vendredi 05 février inclus au jeudi 18 février 2027 (vacances ajustées)
 - o **Vacances de printemps** : du dimanche 04 avril au dimanche 18 avril 2027
 - o **Festival MAI DANSE** : samedi 15, dimanche 16, lundi 17 mai 2027 (en attente de validation)
 - o **Spectacle de fin d'année** : vendredi 11 et samedi 12 juin 2027 (en attente de validation)
 - Filage au studio en costumes : dimanche 23 mai 2027 - 10h-12h30
 - Répétitions au théâtre de verdure de Pézenas : mercredi 09 et jeudi 10 juin 2027
 - o **Fin de saison** : samedi 26 juin 2027 - **Goûter de fin d'année** samedi 26 juin 2027 - 14h30-17h
 - o **Stage d'été enfant/ado**: du 27 au 30 juillet 2027

La direction.

